

## Rapport d'activité commission « Régions »

### Une richesse d'échanges dans les réunions régionales

19 comptes rendus des régions ont été publiés sur le site internet au cours de l'année 2018. Ces comptes rendus témoignent de la vitalité de l'APRC dans les régions.

La plupart des réunions commencent par des informations sur les événements et les situations vécues par les uns et les autres, présents et absents. Les réunions sont d'abord une expression des liens que nous entretenons : une histoire partagée, des événements marquants, des actions à conduire.

Les sujets approfondis sont liés à l'actualité, aux actions en cours et à la vie de l'APRC :

\* la perspective de la réforme des retraites pose de nombreuses questions sur la manière dont elle s'appliquera pour nous ; les consultations citoyennes n'ont pas mobilisé.

\* les procédures juridiques et les décisions de justice ont un vif succès.

\* les démarches auprès des parlementaires, députés et sénateurs, se poursuivent pour faire connaître notre situation et pour peser sur l'avenir de nos retraites.

\* le développement de la communication vise à élargir l'horizon : le site internet, les billets, des publications locales...

Les réunions régionales se font aussi l'écho de l'assemblée générale, des commissions, du conseil d'administration.

Ces comptes rendus régionaux témoignent de la vie de l'APRC et de son efficacité.

**Luc Gouraud** (le 10/01/2019)



Les réunions sont d'abord une expression des liens entretenus.

## Candidat au CA... pourquoi pas moi ?

Lors de notre AG 2018, alors qu'il venait de prendre sa retraite de la Fonction Publique, **Luc GOURAUD**, AMC de Nantes a entendu cette interpellation. Estimant qu'il avait désormais un peu de temps et d'énergie à consacrer à l'APRC, il a spontanément présenté sa candidature pour être élu au CA, dont il est aujourd'hui secrétaire. Il fait le bilan de cette première année de mandat :

*« Depuis bientôt un an je suis membre du Conseil d'Administration de l'APRC. Cet investissement mobilise du temps, des aptitudes et des relations.*

*Le CA s'est réuni à Paris pour 4 séances de travail réparties sur deux jours ; il préparera aussi l'intendance de l'Assemblée Générale. Ces temps collectifs regroupent, cristallisent et concrétisent de nombreux échanges de courriels et de documents qui se présentent au fil des événements.*



*Ce travail fait appel à de la réflexion, à une compréhension des positions des uns et des autres. Il invite à préciser sa propre position par rapport aux démarches à soutenir ; ce travail appelle le respect de tous.*

*Enfin la participation au CA permet de rencontrer de nouvelles personnalités, des histoires de vie qui se cachent derrière chaque membre de l'APRC ».*

**Alors, cette année, pourquoi pas toi ?**

## NB : Un livre à lire récemment

- Jean Pierre MOISSET : "**L'État, l'argent et les cultes de 1958 à 1987 : Contributions à l'histoire de la laïcité française**", Presses Universitaires de Rennes, 2018. *Un ouvrage pour nourrir notre réflexion. L'auteur avait présenté son travail au cours de notre assemblée générale en 2017.*

# AG 2019 - Rapport financier

## APRC - Exercice 2018

Approuvé par le conseil d'administration des 23 et 24 janvier 2019  
et l'accord des vérificateurs des comptes du 22 janvier 2019.

### Analyse du compte de résultat

- Se référer à la feuille : APRC - AG mars 2019 – Bilan et compte de résultat au 31/12/2018.  
On y trouve les chiffres exacts des charges et des produits de l'année 2018.

#### Les charges d'exploitation :

Ce sont tous les postes de dépenses nécessaires à l'activité de l'association.

On peut constater une **augmentation** des charges entre l'exercice 2017 et celui de 2018.

Elles passent de **32 674 € à 38 703 €**.

Le poste des honoraires d'avocats varie en fonction des affaires en cours. L'APRC a payé pour ce poste près de **8 800 €** en 2018 contre **4 900 €** en 2017.

#### Les produits d'exploitation :

Ce sont les recettes, les sommes reçues (cotisations, dons ...)

La somme des cotisations est en **baisse** de **23%**. Elle passe de **22 344€ à 17 349€**.

Les dons non affectés sont en baisse de **500€**. De même, les dons pour l'AG et ceux pour le juridique ont diminué de **1 000€** pour l'un et de **1 900€** pour l'autre.

Les recettes disponibles pour le juridique sont constituées par le résultat de l'exercice antérieur, les dons pour le juridique et les reversements d'articles 700. Elles sont placées dans des comptes de bilan qui alimentent les comptes de produit « Recettes pour le juridique » et « Reprise sur provisions juridiques » **pour couvrir exactement les dépenses juridiques**. Le reste demeure disponible pour l'année suivante.

En conséquence, **9 600€** ont été affectés en recettes pour le juridique en 2018. En 2017 il avait fallu **6 500 €**.

### Résultats des trois sortes d'activités de notre association :

- **L'assemblée générale 2018** a été déficitaire de **7 411 €**. Ce déficit est supérieur à ce qui avait été envisagé. Le conseil d'administration a décidé que la participation de l'association dans le financement de l'AG 2019 serait de 6 600€.
- **Le fonctionnement général**, hors AG et juridique, est bénéficiaire de **1 590 €** (19 520 € de recettes et 17 930 € de dépenses).
- **Les activités juridiques** sont en équilibre, ainsi que je viens de l'expliquer. Nous démarrons la nouvelle année avec une réserve de **51 900 €**.

### Analyse du suivi du budget

- Se référer à la feuille « Budget et réalisé 2018 ».

#### Dépenses :

Le budget de l'ensemble des dépenses a été réalisé à 104 %.

Le budget juridique a été réalisé à 137 %. Nous avons demandé à l'équipe « Juridique » de budgétiser les frais sur plusieurs années.

Le détail des dépenses, poste par poste, donne un aperçu de l'activité déployée dans l'association en 2018.

#### Recettes :

Les recettes de l'AG (participation et dons) ont été inférieures de 16 % aux prévisions.

Les cotisations et les dons non affectés sont entre 30% pour l'un et 50% pour l'autre inférieures aux prévisions.

### Analyse du bilan

Les comptes de bilan sont la photo instantanée de la situation financière au 31/12/2018.

#### Actif :

Les disponibilités sont constituées par le solde des différents comptes bancaires. Elles sont en baisse, passant de **112 800 € à 100 860 €**.

Dans les créances, les produits à recevoir sont les intérêts que les comptes épargne ont produits durant l'année, qui ne figurent pas encore sur le relevé de compte au 31 décembre 2018.

L'actif est en diminution de **12 630 €** par rapport à l'année précédente.

.../...

# AG 2019 - Rapport financier (suite)

## Passif :

Capital associatif : **56 800 €**, stable.

Les provisions pour le juridique : il s'agit du résultat des années 2015 et 2016 moins ce qui a été repris pour faire face aux dépenses juridiques.

Dans la rubrique avances et dettes pour le juridique, nous avons **9 770 €** de dons et **37 980 €** de remboursements d'articles 700. Saluons l'esprit associatif des personnes qui reversent à l'APRC les montants qu'ils ont reçus au titre de l'article 700.

## Le résultat

Nous constatons un résultat négatif de **5 815 €**. Il était en positif de 3 358 € en 2017.

Je propose que ce résultat négatif soit prélevé sur le compte 10000 (Fond associatifs et réserves).

L'Assemblée Générale devra se prononcer sur ce point.

## Remerciements

Je remercie **Gérard DUBUS**, trésorier adjoint, qui assure avec efficacité la remise en banque des chèques.

Je remercie également **Yves LERAY** et **François HUBERT** qui ont vérifié les comptes. Leur rapport va vous être lu.

Enfin je vous remercie toutes et tous de votre attention.

**Josiane ETCHEGARAY, trésorière de l'APRC.**

## BILAN au 31/12/2018

ACTIF	2018	Rappel 2017	PASSIF	2018	Rappel 2017
<b>CREANCES</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Avances sur frais à venir (bulletin)	166,45	600,00	Capital	56 805,55	56 805,55
Produits à recevoir (Intérêts 2017)	354,78	464,73	Résultat exercice	-5 815,47	3 358,01
(Mise en banque non enregistrée au 31/12/18)	1449,00				
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>1 970,23</b>	<b>1 064,73</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>50 990,08</b>	<b>60 163,56</b>
<b>DISPONIBILITES</b>					
Société Générale - cc au 31/12/18	708,54	3 396,78	Provisions pour frais juridiques	4 212,54	1 814,53
Société Générale - cpte épargne au 31/12/18	0,00	108 368,42			
Société Générale - cpte sur Livret au 31/12/18	0,00		<b>AVANCES et DETTES</b>		
Crédit Mutuel - cc au 31/12/18	3582,84		Donateurs pour juridique (1)	9 774,95	18 100,30
Crédit Mutuel - cpte Livret Bleu au 31/12/18	76500,00		Rembt et article 700 (2)	37 979,54	35 489,54
Crédit Mutuel - cpte Livret Part. au 31/12/18	18100,00		Charges à payer (chèque non en- caissé 31/12/18)	158,50	
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>98 891,38</b>	<b>111 765,20</b>	<b>TOTAL AVANCES et DETTES</b>	<b>47 912,99</b>	<b>53 589,84</b>
<b>TOTAL CREANCES et DISPONI- BILITES</b>	<b>100 861,61</b>	<b>112 829,93</b>	Produits constatés d'avance (Cotis et dons année N+1)	100,00	278,00
Charges constatées d'avance (Acompte A.G.)	2354,00	3016,00			
<b>TOTAL</b>	<b>103 215,61</b>	<b>115 845,93</b>	<b>TOTAL</b>	<b>103 215,61</b>	<b>115 845,93</b>

(1) et (2) Dons pour juridique et article 700 sont enregistrés dans 2 comptes de bilan qui alimentent le compte Recettes pour le juridique, les recettes équilibrant les dépenses. S'il est positif, le solde des deux comptes est reporté sur l'exercice suivant, constituant une réserve pour les opérations juridiques de l'année N + 1.

## COMPTE DE RÉSULTAT au 31/12/2018

CHARGES	2018	Rappel 2017	PRODUITS	2 018	Rappel 2017
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Fournitures administratives	547,73	1 337,76	Participation frais AG	2 327,40	2 003,22
Fournitures logiciels	163,60	523,79			
Location de salle	180,00	225,00			
Services ext. (assurance)	514,88	515,71	<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Autres services extérieurs	9 859,31	6 058,47	Cotisations année N-1	573,00	587,00
<i>Dont Honoraires avocats</i>	8 760,00	4 842,95	Cotisations année N	16 776,00	21 757,00
<i>Publications- Impressions</i>	1 099,31	1 215,52	Dons pour cotis. année N-1	0,00	120,00
Déplacts, Hébergmt, Missions	20 916,86	18 151,11	Dons pour cotis. année N	0,00	62,00
<i>Dont ..Assemblée Générale + frais AG remboursés</i>	11 017,67	7 221,65	Dons non affectés année N	1 659,00	2 109,50
C.A.	8 624,32	7 215,39	Dons affectés A.G.	1 455,00	2 443,60
<i>Juridique</i>	440,19	1 446,82	Recettes affectées au juridique	292,00	350,00
<i>Régions et Rel. extérieures</i>	404,80	2 267,25	Reprise sur provision juridique	9 285,35	6 135,27
<i>Commissions</i>	429,88	0,00			
Forfait CA	3 000,00	2 970,00	<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>30 040,35</b>	<b>33 564,37</b>
Poste, télécom, banque...	3 474,12	2 881,87			
<i>Dont ... Frais postaux</i>	2 553,29	2 618,54	PRODUITS FINANCIERS	519,28	464,73
<i>Banque</i>	0,00	17,50			
Autre (OVH)	95,83	95,83	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOI- TATION</b>	<b>32 887,03</b>	<b>36 032,32</b>
Cotis. ESAN + Crédit Mutuel	165,00	150,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Abt AssoConnect	660,00				
<b>TOTAL CHARGES EXTER- NES</b>	<b>38 656,50</b>	<b>32 663,71</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 887,03</b>	<b>36 032,32</b>
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00			
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOI- TATION</b>	<b>38 656,50</b>	<b>663,71</b>			
CHARGES EXCEPT. (1)	46,00	10,60			
<b>RESULTAT</b>	<b>-5 815,47</b>	<b>3 358,01</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>32 887,03</b>	<b>36 032,32</b>			

(1) Dépense prise en charge par l'assoc., Cadeaux

## FONDS DISPONIBLES POUR LE JURIDIQUE

### FONDS DISPONIBLES POUR LE JURIDIQUE au 31/12/2018 (Pour mémoire)

Provisions pour le juridique	4 212,54 €
Donateurs pour juridique - Report	9 774,95 €
Rembt art 700 et frais juridiques - Report	35 489,54 €
Donateurs pour juridique - Année en cours	0,00 €
Remboursementt art 700 et frais juridiques - Année en cours	2 490,00 €
<b>TOTAL FONDS DISPONIBLES POUR LE JURIDIQUE</b>	<b>51 967,03 €</b>

## BUDGET ET REALISE 2018 / BUDGET PREVISIONNEL 2019

DEPENSES/ RECETTES	BUDGET PREV. 2019		REALISE 2018		BUDGET PREV. 2018	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
<b>ADMIN. GENERALE (Dépenses)</b>						
Fournitures administratives			64,08 €			
Assurance			514,88 €			
Frais postaux et télécommunications			72,00 €			
Hébergement site OVH			95,83 €			
Abonnement AssoConnect			660,00 €			
Services bancaires			37,95 €			
Services bancaires			-37,95 €			
Cotisations			165,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES ADMINISTRATION</b>	<b>1 800,00 €</b>		<b>1 571,79 €</b>		<b>3 000,00 €</b>	
<b>ADMINISTRATION GENERALE (Recettes)</b>						
Produits financiers				519,28 €		
<b>TOTAL RECETTES ADMINISTRATION</b>		<b>500,00 €</b>		<b>519,28 €</b>		<b>700,00 €</b>
<b>ASSEMBLEE GENERALE (Dépenses)</b>						
Fournitures administratives			58,88 €			
Publications - Impressions			47,25 €			
Hébergement			9 524,80 €			
Frais d'A.G. remboursés			1 478,17 €			
Déplacements			14,70 €			
Frais postaux et télécommunications			37,85 €			
Dons - Cadeaux			32,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES A.G.</b>	<b>10 600,00 €</b>		<b>11 193,65 €</b>		<b>8 000,00 €</b>	
<b>ASSEMBLEE GENERALE (Recettes)</b>						
Participation aux frais d'A.G.				2 327,40 €		
Dons affectés				1 455,00 €		
<b>TOTAL RECETTES A.G.</b>		<b>4 000,00 €</b>		<b>3 782,40 €</b>		<b>4 500,00 €</b>
<b>RESULTAT A.G.</b>	<b>-6 600,00 €</b>		<b>-7 411,25 €</b>		<b>-3 500,00 €</b>	
<b>BULLETIN</b>						
Fournitures administratives			84,37 €			
Publications - Impressions			869,00 €			
Frais postaux et télécommunications			2 064,90 €			
<b>TOTAL BULLETIN</b>	<b>3 000,00 €</b>		<b>3 018,27 €</b>		<b>3 000,00 €</b>	
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>						
Fournitures Logitiels			163,60 €			
Hébergement			5 571,90 €			
Déplacements			3 052,42 €			
Forfait de fonctionnement administrateurs			3 000,00 €			
Dons-Cadeaux			14,00 €			
<b>TOTAL CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>12 000,00 €</b>		<b>11 801,92 €</b>		<b>11 000,00 €</b>	
<b>COMMIS. COMMUNAUTES NOUVELLES</b>						
<b>TOTAL COMMIS. COMT. NOUV</b>	<b>100,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>800,00 €</b>	
<b>COMMISSION FEMMES</b>						
<b>TOTAL COMMIS. FEMMES</b>	<b>100,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>300,00 €</b>	
<b>COMMISSION RETRAITES</b>						
Déplacements			429,88 €			
<b>TOTAL COMMISSION RETRAITES</b>	<b>500,00 €</b>		<b>429,88 €</b>		<b>300,00 €</b>	
<b>DIVERS</b>						
<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>100,00 €</b>		<b>0,00 €</b>			

## BUDGET ET REALISE 2018 / BUDGET PREVISIONNEL 2019 (suite)

	BUDGET PREV. 2019		REALISE 2018		BUDGET PREV. 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>JURIDIQUE ( Dépenses )</b>						
Fournitures administratives			132,85 €			
Documentation			202,81 €			
Honoraires d'Avocats			960,00 €			
Honoraires Me Gatineau			7 800,00 €			
Hébergements			12,20 €			
Déplacements			427,99 €			
Frais postaux et télécommunications			41,50 €			
<b>TOTAL DEPENSES JURIDIQUES</b>	<b>40 000,00 €</b>		<b>9 577,35 €</b>		<b>7 000,00 €</b>	
<b>JURIDIQUE (Recettes)</b>						
Dons affectés				292,00 €		
Reprise sur provisions juridiques				9 285,35 €		
<b>TOTAL RECETTES JURIDIQUES</b>		<b>40 000,00 €</b>		<b>9 577,35 €</b>		<b>7 000,00 €</b>
<b>RESULTAT JURIDIQUE</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>NEGOCIATIONS</b>						
<b>TOTAL NEGOCIATIONS</b>	<b>150,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>400,00 €</b>	
<b>REGIONS</b>						
Fournitures Administratives			4,74 €			
Location de salles			180,00 €			
Publication- Impression			92,46 €			
Déplacements			69,40 €			
Frais postaux			289,04 €			
<b>TOTAL REGIONS</b>	<b>700,00 €</b>		<b>635,64 €</b>		<b>1 400,00 €</b>	
<b>RELANCE POUR COTISATIONS</b>						
Publications - Impressions			10,60 €			
Frais postaux et télécommunications			48,00 €			
<b>TOTAL RELANCE POUR COTISATIONS</b>	<b>150,00 €</b>		<b>58,60 €</b>			
<b>RELATIONS EXTERIEURES</b>						
Publications - Impressions			80,00 €			
Hébergements			46,20 €			
Déplacements			289,20 €			
<b>TOTAL RELATIONS EXTERIEURES</b>	<b>100,00 €</b>		<b>415,40 €</b>		<b>2 000,00 €</b>	
<b>COTISATIONS RECUES</b>						
Cotisations année N -1				573,00 €		
Cotisations année en cours				16 776,00 €		
<b>TOTAL COTISATIONS RECUES</b>		<b>22 000,00 €</b>		<b>17 349,00 €</b>		<b>22 500,00 €</b>
<b>DONS RECUS</b>						
Dons non affectés année en cours				1 659,00 €		
<b>TOTAL DONS RECUS</b>		<b>2 800,00 €</b>		<b>1 659,00 €</b>		<b>2 500,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>69 300,00 €</b>		<b>38 702,50 €</b>		<b>37 200,00 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>69 300,00 €</b>		<b>32 887,03 €</b>		<b>37 200,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0,00 €</b>		<b>-5 815,47 €</b>		<b>0,00 €</b>	

## Cahiers de doléances, Grand débat national : prenons la parole !

**Droits sociaux (retraite) d'assurés, volontairement amputés par des collectivités et une caisse de sécurité sociale. L'affaire dure depuis 40ans...**

La caisse des cultes, CAVIMAC, créée par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, a pour mission d'affilier tous les ministres des cultes, tous les membres des congrégations et collectivités religieuses qui ne relèvent pas, à titre obligatoire, d'un autre régime de base de sécurité sociale.

Contrevenant aux règles de l'assujettissement obligatoire à un régime de sécurité sociale, la caisse des cultes a refusé d'affilier, jusqu'en 2006, un nombre important d'entre eux et de ne pas appeler les cotisations afférentes, en vertu de règles religieuses, illégales en droit français.

Plusieurs dizaines de milliers de membres de collectivités religieuses ont été ainsi privés de leurs droits, notamment d'assurance vieillesse, pendant des périodes allant de 3 à 25 ans !

Depuis 10 ans, des assurés ont porté leurs litiges devant les tribunaux, jusqu'aux plus hautes juridictions. En 2011, le Conseil d'État, a déclaré illégales les règles d'affiliation édictées par la Caisse des cultes, en son Règlement intérieur. 18 Cours d'appel, dans 60 arrêts, l'ont condamnée à prendre en compte les périodes d'activité qu'elle refusait jusqu'alors de valider ; la Cour de cassation aussi, à 35 reprises.

Pourtant, en 2018, cette Caisse persiste à opposer aux assurés ses mêmes règles, déclarées illégales par le Conseil d'État et rejetées par la Cour de cassation.

Un groupe de travail, au sein même du Conseil d'Administration de la CAVIMAC, a relevé que, de 1979 à 2006, plus de 25 000 novices et séminaristes n'ont pas été affiliés pendant des durées de 2 à 5 ans : soit 186 764 trimestres non cotisés. Le montant de leur régularisation s'élèverait à la somme considérable de 81 341 171 €, pourtant largement sous-évaluée.

En effet, il n'a été tenu compte ni des assurés partis à l'étranger : 8 568, ni des novices ou séminaristes partis avant de prononcer des vœux : 2 500, ni les membres des « associations de fidèles » (La lacune de cotisations peut, pour eux, atteindre 27,5 ans). A notre sens, environ 10 000 personnes appartiennent ou ont appartenu à ces communautés.

Tout cela représente donc 35 000 personnes lésées et 600 000 trimestres non cotisés ; ce qui porte les cotisations omises à 900 000 000 € !

Une décision d'ordre politique d'ensemble est nécessaire pour réparer cette injustice qui condamne des gens à un « reste à vivre » inférieur au minimum vieillesse légal.

Fait à                      Date                      Signature

(1) Pour lire le texte de Paul C., cliquer sur : <https://granddebat.fr/projects/democratie-et-citoyennete-1/collect/participez-a-la-recherche-collective-de-solutions/proposals/laicite-supprimer-la-cavimac-regime-social-des-cultes>

## Ils nous ont quittés en 2018...

Honoré SARDA (01)  
Jean-François COLLIARD (38)

Guy DELEBECQUE (38)

Albert GROSPERRIN (74)

Xavier HUOT (69)

Pierre MESNARD (21)

Marcel LE BRIS (56)

Michel HALLER (80)

Aimé LOLMEDE (11)

Paul CRUSSON (44)

Nous avons également appris le décès de :

Pierre DUMONT

Jean-Pierre ROY

Augustin RAIMBAULT

### Association pour une retraite convenable

Siège social :  
6, Avenue des Champs  
Bleus  
35132 VEZIN-LE-  
COQUET

Téléphone :  
03 63 50 90 83

Messagerie :  
aprc@aprc.asso.fr

Etude et défense des  
droits à retraite des  
personnels culturels

RETROUVEZ-NOUS  
SUR LE WEB :  
WWW.APRC.ASSO.FR

La cotisation annuelle de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.

Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en oeuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation annuelle. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** : ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en acceptant les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif. Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents. Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement ou reçu fiscal.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

## Adhésion / Cotisation

Pour adhérer, une seule adresse :

APRC / Gérard DUBUS  
5, Rue du Château d'Eau  
59970 VICQ

Tél. : 06.89.05.63.90  
g.dubus9@laposte.net

### Remplissez ou compléter le formulaire ci-dessous à joindre à votre règlement

Veuillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : **Tarif indicatif** :



#### 1. Adhérent

- **Cotisation ordinaire** (selon barème proposé par la dernière AG) : **40 €**
- **Cotisation minorée** : 2<sup>ème</sup> adhésion à la même adresse **24 €**
- **Cotisation hors barème** : ..... €

Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité.

**2. Sympathisant • Don** (selon possibilités) : ..... €

#### Voici mes coordonnées :

Nom et prénom : ..... Année de naissance : .....

Bâtiment ou lieu-dit : .....

Rue : .....

Code postal et commune : .....

Téléphone : .....

Adresse courriel : .....

Pour toute information consultez : [www.aprc.asso.fr](http://www.aprc.asso.fr) : Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent. Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, contactez : [maintenance@aprc.asso.fr](mailto:maintenance@aprc.asso.fr)